

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **7 juin 2022 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, Yves Tessier, directeur du Service de police et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2022-06-319**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

**Ajouts à l'ordre du jour :**

- 19.1 Confirmation d'embauche – Directrice du Service des finances et trésorière
- 19.2 Dépôt – Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement sur le Règlement 1654

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-06-320**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **10 mai 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...  
2022-06-321**

**RÈGLEMENT 1655**

---

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1655 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission Municipale du Québec.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1655 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission Municipale du Québec.**

**RÉSOLUTION...  
2022-06-322**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 17 MAI 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **17 mai 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-06-323**

**DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00061  
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE (MARGE AVANT)  
18, RUE DE RAMBOUILLET  
(LOT 2 969 771)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-05-06.2** du 17 mai 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **2 969 771** du Cadastre du Québec (*18, rue de Rambouillet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant de 7,15 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-606, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 7,50 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-324

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00063  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE  
(MARGE AVANT SECONDAIRE ET TOTAL DES MARGES  
LATÉRALES)  
56, RUE DU POITOU  
(LOT 2 270 695)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-05-06.1** du 17 mai 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 270 695** du Cadastre du Québec (*56, rue du Poitou*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le garage attenant projeté** :

- **Une marge avant secondaire de 3,15 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-317, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant de 6 mètres est prescrite;
- **Un total des marges latérales de 3,15 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-317, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un total des marges latérales de 4,50 mètres est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-325

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00065  
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE  
(MARGE LATÉRALE TOTALE)  
8, RUE DES ÉPERVIERS  
(LOT 3 161 746)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-05-06.4** du 17 mai 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand qu'il soit accordé au lot **3 161 746** du Cadastre du Québec (*8, rue des Éperviers*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, des marges latérales totales de 5,20 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-113, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 5,50 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-326

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00068  
AJOUT D'UN SILO (LOCALISATION)  
1210, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC  
(LOTS 2 655 367 ET 2 871 466)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-05-06.3** du 17 mai 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé aux lots **2 655 367 et 2 871 466** du Cadastre du Québec (*1210, boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'implantation d'un silo visible de la rue**, alors que le Règlement 1418 de zonage l'interdit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-327

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00071  
VÉRANDA 3 SAISONS PROJÉTÉE (PENTE DE TOIT)  
12, RUE DES ROSEAUX  
(LOT 1 908 510)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-05-06.5** du 17 mai 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **1 908 510** du Cadastre du Québec (*12, rue des Roseaux*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour une véranda 3 saisons, une pente de toit 6/12**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-514, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une pente minimale de 8/12 est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-328

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE 2022-00067, 2022-00073, 2022-00066, 2022-00058,  
2022-00059, 2022-00060, 2022-00064, 2022-00070, 2022-00032 ET  
2022-00072

---

**ATTENDU** les recommandations du 17 mai 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- PIIA – 2022-00067**                    **50, rue Jean-Paul-Cayer**  
**Agrandissement d'un bâtiment industriel**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.1** et plans (**Annexe A**)
- PIIA – 2022-00073**                    **12, 63<sup>e</sup> Avenue Ouest**  
**Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.2** et plans (**Annexe B**)
- PIIA – 2022-00066**                    **77, rue des Roseaux**  
**Aménagement paysager d'un terrain riverain au lac**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.3** et plans (**Annexe C**)
- PIIA – 2022-00058**                    **514, boulevard du Curé-Labelle**  
**CPE Blainville**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.4** et plans (**Annexe D**)
- PIIA – 2022-00059**                    **561, boulevard du Curé-Labelle**  
**CPE Blainville**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.5** et plans (**Annexe E**)
- PIIA – 2022-00060**                    **1195, boulevard du Curé-Labelle**  
**CPE Blainville**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.6** et plans (**Annexe F**)
- PIIA – 2022-00064**                    **301, rue Legault**  
**Martineau & Forma+**  
**Enseigne détachée**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.7** et plans (**Annexe G**)
- PIIA – 2022-00070**                    **1107, boulevard du Curé-Labelle, local 102**  
**Opto Réseau**  
**Enseignes détachée et murale**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.8** et plans (**Annexe H**)
- PIIA – 2022-00032**                    **944, boulevard du Curé-Labelle**  
**Dépanneur Mila**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.9** et plans (**Annexe I**)
- PIIA – 2022-00072**                    **280, boulevard de la Seigneurie Ouest**  
**Via Capitale**  
**Enseigne détachée**  
Recommandation **C.C.U. 22-05-05.10** et plans (**Annexe J**)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00067, 2022-00073, 2022-00066, 2022-00058, 2022-00059, 2022-00060, 2022-00064, 2022-00070, 2022-00032 et 2022-00072** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à J »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-329

**APPROBATION – SECOND PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-175 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 10 mai 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-175 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 4 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Second projet de règlement 1418-175 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-330

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHAUFFEUR HOMME À TOUT FAIRE « C »  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M. Jérémie De LaSablonnière** au poste permanent de « *Chauffeur homme à tout faire « C »* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 5 juin 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-331

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
COMMIS AU MAGASIN ET MANUTENTIONNAIRE  
SERVICE DES FINANCES**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de confirmer l'embauche de **M. Martin Proulx** au poste permanent de « *Commis au magasin et manutentionnaire* » au Service des finances, rétroactivement au 30 mai 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-332

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
POLICIERS TEMPORAIRES**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de confirmer l'embauche de *M. Vincent Hamelin et Mme Charlène Desjardins* aux postes de « *Policier temporaire* » au Service de police, rétroactivement au 24 mai 2022. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-333

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
RÉGISSEUSE  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Catherine Borisov** au poste cadre permanent de « *Régisseuse* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie culturelle, à compter du 29 août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-334

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
RESPONSABLE EN LOISIRS AQUATIQUES  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Catherine Loiseau** au poste permanent de « *Responsable en loisirs aquatiques* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 6 juin 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-335

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
TECHNICIEN AUX COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES  
SERVICE DES COMMUNICATIONS

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M. Jérémie Pinsonneault** au poste permanent de « *Technicien aux communications numériques* » au Service des communications, rétroactivement au 6 juin 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-336

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
TECHNICIENNE JURIDIQUE ET GREFFIÈRE ADJOINTE  
SERVICES JURIDIQUES

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Marielle Fréchette** au poste permanent de « *Technicienne juridique et greffière adjointe* » aux Services juridiques, division Cour municipale, rétroactivement au 24 mai 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-337

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
TECHNOLOGUE  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M. Guillaume Saulnier** au poste permanent de « *Technologue* » au Service des travaux publics, à compter du 27 juin 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce

poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-338

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2022

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 avril au 15 mai 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-339

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE  
DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des communications** et d'approuver le nouvel organigramme, et ce, rétroactivement au 6 juin 2022, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Modification du nom du service pour « **Service des communications et de l'expérience citoyenne** »;
- Création de la « **Division de l'expérience citoyenne** », laquelle relèvera du Chef de division – Expérience citoyenne;
- Modification du titre du poste de la directrice pour « **Directrice Service des communications et de l'expérience citoyenne** »;
- Remplacement du titre du poste d'« **Agent d'information au service à la clientèle** » pour « **Agent d'information à l'expérience citoyenne** », lequel relèvera du Chef de division – Expérience citoyenne;
- Création du poste de « **Préposé à l'accueil et expérience citoyenne** », lequel relèvera du Chef de division – Expérience citoyenne;
- Abolition du poste de « **Commis-réceptionniste aux communications** » suite au départ à la retraite de la titulaire et création d'un poste supplémentaire de « **Préposé à l'accueil et expérience citoyenne** »;
- Abolition d'un poste d'« **Agent aux communications** » à la suite d'un mouvement interne et création du poste de « **Technicien aux communications numériques** », lequel relèvera de Valérie St-Onge, conseillère en communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-340

NOMINATION - POSTE CADRE  
CONTREMAÎTRE GÉNÉRAL PAR INTÉRIM  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de confirmer la nomination de **M. Jean-François Bernard**, employé col bleu, au poste cadre de « **Contremaître général par intérim** » au Service des travaux publics, à compter du 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-341

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-021 P  
ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE NEUF D'UNE CAPACITÉ  
DE 1000 GALLONS US**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CAMIONS CARL THIBAUT INC.** pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf d'une capacité de 1 000 gallons US, de marque Spartan, Chassis Metrostar, Cab Style MFD 20", au montant de **1 087 903,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1654, le tout conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-342

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-028 P  
ACQUISITION ET LIVRAISON D'UNE POMPE SUBMERSIBLE POUR  
UNE STATION DE POMPAGE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **XYLEM CANADA LP** pour l'acquisition et la livraison d'une pompe submersible pour une station de pompage, au montant de **181 282,47 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-343

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-052  
RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU SOUTIEN  
TÉLÉPHONIQUE DU PARE-FEU CHECK POINT  
ANNÉE 2022-2023**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GOSECURE INC.** pour le renouvellement des licences et du soutien téléphonique du pare-feu Check Point, pour la période du 23 août 2022 au 7 septembre 2023, au montant total de **76 970,01 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-133-00-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-344

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-169**

---

**ATTENDU QU'**en date du 8 février 2022 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-169 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** le 12 avril 2022, le *Premier projet de règlement 1418-169 P1* a été présenté et une consultation publique a été tenue;

**ATTENDU QU'**en date du 10 mai 2022, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-169 P2*;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-169 P2*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1418-169 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-345**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-174**

---

**ATTENDU QU'**en date du 10 mai 2022 le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1418-174*;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

**ATTENDU QUE** ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Règlement 1418-174 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-346**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1594-3**

---

**ATTENDU QU'**en date du 10 mai 2022, le *Projet de règlement 1594-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Règlement 1594-3 modifiant le Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable* soit approuvé par ce conseil.

*Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20 h 09 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-347**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1653**

---

**ATTENDU QU'**en date du 10 mai 2022, le *Projet de Règlement 1653* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour **D'APPROUVER** le *Règlement 1653 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Seigneurie Est et d'ajout de signalisation, et décrétant un emprunt de 470 000 \$ à cette fin.*

**QUE** le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **4 au 8 juillet 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

**QUE** le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-06-348**

**FÉLICITATIONS – CONSEIL JEUNESSE 2021-2022**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que des félicitations soient adressées aux dix-huit jeunes de six écoles primaires de Blainville, qui ont participé à la 16<sup>e</sup> édition du Conseil jeunesse en 2021-2022 par le biais de différentes activités qui leur ont permis de se familiariser avec le fonctionnement de la municipalité et la vie démocratique locale, soit :

Béatrice Charron, Sarah-Maria Lahridi-Ramos, Félix Héroux, Malak Hmaimou, Mariam Bahmouch, Joanie Carpentier, Félix Langevin, Maram Bouzidi, Malik Rodgers, Roselune Tremblay, Léo Morrissette, Ophélie Ménard, Victoria Leduc, Lilianne Traversy, Félix Gaudreault, Nathan Jean, Rosalie Bélanger et Romy Hélie.

**QUE** le Conseil jeunesse soit reconduit pour une dix-septième année.

*Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 11 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-06-349**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-350**

**PARTICIPATION DES ÉLUS À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner les participations des élus aux différentes activités de représentation apparaissant à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-351**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE  
PARTIES DES LOTS 6 440 880 À 6 440 882, 6 440 886 À 6 440 888,  
6 440 891 À 6 440 895, 6 440 898, 6 480 094, 6 480 100, 6 480 103 ET  
6 480 104  
RUES DU NIVOLET ET DE MONTAGNY**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur les parties des lots **6 440 880 à 6 440 882, 6 440 886 à 6 440 888, 6 440 891 à 6 440 895, 6 440 898, 6 480 094, 6 480 100, 6 480 103 et 6 480 104** du Cadastre du Québec, situées sur les **rues du Nivolet et de Montagny**, tel que montrées à la description technique et au plan préparés par M. Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre le 25 mai 2022, minute 11506, dossier 2020-08-15.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-352**

**DEMANDE DE NOMINATION  
JUGE DE PAIX CM-2  
COUR MUNICIPALE DE BLAINVILLE  
MME MARIELLE FRÉCHETTE**

---

**ATTENDU QUE** Madame Marielle Fréchette occupe le poste de « Technicienne juridique et greffière adjointe » à la Cour municipale depuis le 24 mai 2022;

**ATTENDU QUE** l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, c. T-16) prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une Cour municipale.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat qu'une demande soit adressée au **MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC** pour qu'il procède à la nomination de Madame Marielle Fréchette à titre de juge de paix CM-2 pour la Cour municipale de la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-353**

**DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENTS 1418-173-1, 1418-173-2 ET 1418-173-3**

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le **30 mai 2022** sur les règlements suivants :

- **Règlement 1418-173-1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.**
- **Règlement 1418-173-2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.**

- **Règlement 1418-173-3 modifiant le Règlement 1418 de zonage.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-354

MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE  
9300-0271 QUÉBEC INC.  
LOT 6 307 494 (RUE JEAN-GUYON)

---

**ATTENDU QUE** la Ville a vendu à la compagnie **9300-0271 QUÉBEC INC.**, par acte notarié signé le 29 août 2019, le lot 6 307 494 du Cadastre du Québec situé sur la rue Jean-Guyon;

**ATTENDU QUE** selon les termes apparaissant à l'acte de vente, la compagnie **9300-0271 QUÉBEC INC.** s'était engagée à construire à des fins commerciales ou industrielles, au plus tard le 31 juillet 2020, une ou plusieurs bâtisses dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date serait d'UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS (1 500 000 \$) et dont la superficie totale serait d'au moins vingt mille pieds carrés (20 000 p.c.);

**ATTENDU QU'**en cas de défaut, le contrat prévoit le droit pour la Ville de lui imposer une pénalité égale aux taxes foncières que la Ville perd en raison de l'absence du bâtiment ou du fait que la valeur n'est pas atteinte;

**ATTENDU QUE** la Ville, par les résolutions 2020-07-345 et 2020-10-509 de son conseil municipal, a modifié l'entente la liant à **9300-0271 QUÉBEC INC.** en annulant jusqu'au 31 juillet 2021 la pénalité équivalente aux taxes foncières en raison du non-respect de l'obligation de construire une ou plusieurs bâtisse(s) sur le lot 6 307 494;

**ATTENDU QU'**aucun bâtiment n'a encore été érigé et que la compagnie **9300-0271 QUÉBEC INC.** a acquittée ses pénalités pour non-construction, lesquelles se poursuivront tant et aussi longtemps que les obligations n'auront pas été accomplies;

**ATTENDU QUE** la compagnie se dit maintenant prête à débiter la construction mais requiert, à la demande de son prêteur hypothécaire, certaines garanties.

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer que la Ville de Blainville n'entend pas exercer son droit de rétrocession prévu à l'acte de vente publié sous le numéro 24 861 037, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, dans la mesure où la compagnie **9300-0271 QUÉBEC INC.** débute les travaux de construction du ou des bâtiments prévus audit acte sur lot 6 307 494 du Cadastre du Québec (rue Jean-Guyon) d'ici le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-355

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL  
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

---

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité afin d'aider ainsi les OBNL;

**ATTENDU QUE** l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville adhère au regroupement d'assurances des OBNL de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que les OBNL suivants de la Ville de Blainville soient reconnus aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu:

<b>OBNL-000136</b>	Association de Pétanque de Blainville	1001, chemin du Plan Bouchard
<b>OBNL-000137</b>	Popote à Roland	421 boulevard du Curé-Labelle
<b>OBNL-000138</b>	Centre 50 plus Blainville .	1001, chemin du Plan-Bouchard, CP19
<b>OBNL-000140</b>	Art-Tisanes de Blainville	1001, chemin Plan-Bouchard
<b>OBNL-000141</b>	Club de Scrabble Sélect de Blainville	1001, chemin Plan-Bouchard, CP 24
<b>OBNL-000144</b>	Association de Soccer de Blainville	1025, chemin du Plan-Bouchard
<b>OBNL-000145</b>	Moisson Laurentides	341, rue Legault
<b>OBNL-000644</b>	Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga	421B, boulevard du Curé-Labelle, salle #3
<b>OBNL-000900</b>	Les Dîners de l'Amitié de Blainville	1001, chemin du Plan-Bouchard, CP 43
<b>OBNL-001812</b>	Association des gens d'affaires de Blainville	1001, chemin du Plan-Bouchard, bureau 208, CP 30
<b>OSBL-0101916</b>	Club de bridge Janon de Blainville	1025, chemin du Plan-Bouchard
<b>OSBL-0102030</b>	Chevaliers de Colomb Conseil 11057 Blainville	343, rue Pascal
<b>OSBL-0102604</b>	Maison des jeunes de Blainville inc.	1177, boulevard du Curé-Labelle
<b>OSBL-200579</b>	Blainville-Art	1001, chemin du Plan-Bouchard, CP 12
<b>OSBL-201148</b>	FONDATION FEMINA	24, rue Lourmarin
<b>OSBL-201533</b>	Association de Pickleball de Blainville	1001, chemin du Plan Bouchard, CP 38
<b>OSBL-201837</b>	Le Choeur Musique en Tête Inc.	1001, chemin du plan Bouchard, CP 11
<b>OSBL-202049</b>	FONDATION LAURENTIDES	107-880, boulevard Michèle-Bohec
<b>OSBL-202563</b>	Carrefour Alimenter L'Espoir de Blainville (CALEB)	1015 A, Boulevard du Curé-Labelle
<b>OSBL-202655</b>	Le Petit Peuple Inc.	500, boulevard du Curé-Labelle
<b>OSBL-203261</b>	Maison de la persévérance	7, 70e avenue ouest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-356**

**ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ  
DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES  
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes;

**ATTENDU QUE** l'engagement de la Ville de Blainville est requis pour toute la durée du contrat, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 mars 2023;

**ATTENDU QU'**il est opportun pour la municipalité d'adhérer à ce dossier d'achats regroupés du Centre d'acquisitions gouvernementales pour se procurer du papier pour photocopieurs et imprimantes.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'adhérer au dossier d'achats regroupés du **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES** pour l'acquisition de papier de photocopieurs et imprimantes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 mars 2023, pour un montant approximatif de **11 000 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **04.140.40.00**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-357

**AUGMENTATION DU TAUX DES ALLOCATIONS  
POUR FRAIS D'AUTOMOBILE**

---

**ATTENDU QUE** le taux des allocations versées aux employés en remboursement du kilométrage parcouru est actuellement de 0,50 \$/km;

**ATTENDU QUE** le prix de l'essence a augmenté considérablement depuis la dernière année;

**ATTENDU QUE** les taux d'allocation recommandés par l'Agence du revenu du Canada pour frais d'automobile pour l'année 2022 sont de :

- 0,61 \$/km pour les premiers 5 000 kilomètres parcourus;
- 0,55 \$/km pour tous les kilomètres parcourus suivants.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que les taux des allocations versées aux employés pour frais d'automobile à partir du 1er juin 2022, soient fixés selon le maximum recommandé par l'Agence de revenu du Canada soit :

- 0,61 \$/km pour les premiers 5 000 kilomètres parcourus;
- 0,55 \$/km pour tous les kilomètres parcourus suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-358

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **mai 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-359

**MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS  
2022-01-046 ET 2022-03-179  
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ANNÉE 2022  
FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de modifier les résolutions **2022-01-046** et **2022-03-179**, adoptées par le Conseil les 18 janvier 2022 et 15 mars 2022 respectivement, portant sur l'acquisition d'immobilisations 2022 financées à même le fonds de roulement, en ajoutant le paragraphe suivant à ces résolutions :

*« QUE si le coût des projets est inférieur aux montants prévus, que les sommes non utilisées soient retournées à la source initiale ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-360

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
MISE À NIVEAU DE DEUX VÉHICULES  
DU SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour la mise à niveau de deux véhicules du Service de police (9-21 et 9-24), au montant total de **21 248,10 \$ taxes incluses** et

d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-361**

**AUTORISATION DE TRANSFERT  
DES APPELS D'URGENCE (LIGNE 9-1-1)  
DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**ATTENDU QUE** les appels d'urgence (ligne 9-1-1) du Service de la sécurité incendie de Blainville sont actuellement transférés vers la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

**ATTENDU QUE** le Centre de traitement des appels d'urgence de la Ville de Blainville prendra le relais à compter du 14 septembre 2022 et qu'il est requis d'officialiser ce transfert.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser le transfert des appels d'urgence (ligne 9-1-1) du Service de la sécurité incendie de Blainville vers le Centre de traitement des appels d'urgence de la Ville de Blainville, plutôt que vers la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), à compter du 14 septembre 2022.

QUE Bell 9-1-1 soit informé que le fournisseur de réception et de répartition des appels du Service de la sécurité incendie de Blainville sera le Centre de traitement des appels d'urgence de la Ville de Blainville à compter du 14 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-362**

**APPUI - CANDIDATURE DE L'AHFL  
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX VOLET FÉMININ 2023**

---

**ATTENDU QUE** Hockey Québec, région Laurentides-Lanaudière agira à titre d'hôte des Championnats provinciaux volet féminin 2023;

**ATTENDU** les impacts positifs qu'aura cet événement sur la région.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'appuyer la candidature de l'Association hockey féminin des Laurentides pour l'obtention d'un site de compétition lors des championnats provinciaux volet féminin 2023 et de confirmer que la Ville de Blainville pourra fournir gratuitement les heures de glaces nécessaires à la tenue de l'événement à l'aréna de Blainville du 6 au 9 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-06-363**

**BUDGET - ACQUISITION DE LIVRES NUMÉRIQUES  
ET DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser l'acquisition de livres numériques et de documents audiovisuels pour la bibliothèque pour une somme de **30 000 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

QUE l'acquisition de ces livres et documents audiovisuels soit répartie comme suit :

Groupe Archambault	5 000 \$
Importel inc.	5 000 \$
Librairie Sainte-Thérèse	<u>20 000 \$</u>
Total :	30 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-364

DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL  
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES  
ET DES JEUX DU QUÉBEC

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser **M. Pierre Gaumont**, chef de Division aréna, à agir en tant que représentant de la Ville de Blainville pour toute demande aux fins de l'obtention de permis d'alcool de la **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC** pour les événements de la Ville de Blainville ou sous l'égide de la municipalité sur le territoire de la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-365

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE  
DIVERSES RUES

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

**AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT »**

**Rue Marie-Chapleau** (Croquis 2022-08)

- A-MACH0-13 : À l'intersection de la rue Philippe-Labossière, face au 154, en direction est;
- A-MACH0-14 : À l'intersection de la rue Philippe-Labossière, face au 143, en direction ouest.

**Rue Marie-Chapleau** (Croquis 2022-09)

- A-MACH0-15 : À l'intersection de la rue de Hector-Joly, face au 190, en direction est;
- A-MACH0-16 : À l'intersection de la rue Hector-Joly, face au 205, en direction ouest.

**Rue de la Picardie** (Croquis 2022-10)

- A-PICA0-13 : À l'intersection de la rue de Provence, face au 101, en direction nord;
- A-PICA0-14 : À l'intersection de la rue de Provence, face au 103, en direction sud.

**Boulevard Céloron** (Croquis 2022-11)

- A-CELO0-05 : À l'intersection de la rue de l'Ardennais, en direction nord;
- A-CELO0-06 : À l'intersection de la rue de l'Ardennais, en direction sud.

**AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT »**

**Intersection des rues des Champs-Élysées et de Versailles** (Croquis 2022-12)

- Sur une distance approximative de 40 mètres du côté sud de la courbe entre le 24, rue des Champs-Élysées et le 571, rue de Versailles;
- Sur une distance approximative de 30 mètres du côté nord de la courbe à partir du 31, rue des Champs-Élysées.

**38e Avenue Ouest** (Croquis 2022-13)

- Sur une distance approximative de 35 mètres du côté sud de la rue, entre le boulevard du Curé-Labelle et le numéro civique 5.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-366

**REJET DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-018-1  
ENTRETIEN DES BERGES ET RETRAIT D'EMBÂCLES**

---

**ATTENDU QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé la demande de soumission sur invitation **SA2022-018-1** pour l'entretien des berges et le retrait d'embâcles sur le territoire de la Ville de Blainville;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues dans le cadre de cette demande de soumissions par invitation ne devaient pas dépasser 105 699 \$ pour que le processus soit conforme à la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, laquelle excède le seuil de 105 700 \$ à partir duquel un appel d'offres public est requis, rendant invalide le processus contractuel suivi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SA2022-018-1** pour l'entretien des berges et le retrait d'embâcles sur le territoire de la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-367

**ACCEPTATION DU PROJET  
DOSSIER 7220-2022-002  
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES  
(RÉSEAU D'EAU POTABLE)  
DÉVELOPPEMENT BAS SAINTE-THÉRÈSE  
HABITATIONS VOYER – BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales (réseau d'eau potable) du projet « Développement résidentiel Bas Sainte-Thérèse » de l'entreprise **HABITATIONS VOYER – BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE** (lots : 2 321 803 et 2 321 799) soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur pour la réalisation d'un projet intégré;
- **ACCEPTTE** les plans **PL00 à PL06**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **AUTORISE** que la firme **GROUPE CIVITAS** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CIVITAS** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-368

AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONSENTEMENT À DES TRAVAUX SUR COMMANDE  
DOSSIER 7210-2019-056-1  
DEMANDE DE MODIFICATION AU RÉSEAU  
DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIR  
SORTIE 24 DE L'AUTOROUTE 640  
DÉVELOPPEMENT MIXTE

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser le directeur du Service du génie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à des travaux sur commande (60-004742) de l'entreprise **ÉNERGIR** pour la modification au réseau de distribution de gaz dans le cadre du projet de développement mixte de la sortie 24 de l'Autoroute 640, au montant total de **49 364,82 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1607-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-369

BOULEVARD CURÉ-LABELLE  
RETRAIT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE NON SÉCURISÉE  
72<sup>E</sup> AVENUE EST

---

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a présenté au Service du génie un projet de mise aux normes de la traverse piétonne qui se trouve sur le boulevard du Curé-Labelle, à la hauteur de la 72<sup>e</sup> Avenue Est;

**ATTENDU QUE** cette traverse piétonne se trouve en section courante d'un boulevard très achalandé, qu'aucune brigadière n'y est présente depuis plusieurs années, et que l'usage des traverses aux feux de circulation doit être privilégié par les élèves qui pourraient fréquenter l'École primaire Notre-Dame-de-l'Assomption.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel :

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité de circulation visant le retrait de la traverse piétonne sur le boulevard du Curé-Labelle, face à la 72<sup>e</sup> Avenue Est et l'École Notre-Dame-de-l'Assomption;
- **DE PRENDRE ACTE** de la recommandation favorable de la Commission de la mobilité, de la sécurité et de la circulation, concernant le retrait de la traverse piétonne;
- **DE RECOMMANDER** au ministère des Transports du Québec (MTQ) le retrait de la traverse piétonne suivant les validations effectuées auprès du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et des différents services municipaux, plutôt que la mise aux normes recommandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-370

MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SG2020-025 P  
RUISSEAU 6200  
TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION – PHASE 2

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les **directives de changement N<sup>os</sup> 02a, 02b et 04**, au montant total de **191 241,06 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **ENGLOBE CORP.** dans le cadre des travaux préventifs de stabilisation dans le Ruisseau 6200, payable à l'entreprise **9267-7368 QUÉBEC INC. (A. Desormeaux Excavation)**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la somme de **102 577,34 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire au contrat octroyé, à même les fonds prévus aux règlements 1632 (**100 537,07 \$**) et 1634 (**2 040,27 \$**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-371

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES  
ET TRÉSORIÈRE

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Marie-France Potvin** au poste cadre de Directrice du Service des finances et trésorière à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation et des tests psychométriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-06-372

DÉPÔT – CERTIFICAT  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1654

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 30 mai au 3 juin 2022 sur le règlement suivant :

- **Règlement 1654 autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de la sécurité incendie et un emprunt de 1 150 000 \$ à cette fin**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR***

## ***PAROLE AU CONSEIL***

RÉSOLUTION...  
2022-06-373

CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que la séance soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**